



DEPARTEMENT DU RHONE  
Arrondissement de Lyon  
Canton de Limonest  
Commune de Collonges au Mont d'Or

## CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la salle du Conseil Municipal

**Le lundi 19 janvier 2026 à 19h30, en session ordinaire.**

Le public sera autorisé à participer à cette séance dans la limite des places disponibles.

### ORDRE DU JOUR

I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

III) Projets de délibérations

➤ Finances communales

26.01 : DOB : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

26.02 : Inscription au ¼ des crédits

26.03 : Garantie d'emprunts – VILOGIA – résidence seniors sociale

➤ Urbanisme et Aménagement Urbain

26.04 : Autorisation à donner au maire de signer le PC ou DP pour aménagement du CTM

➤ Voirie, Sécurité et déplacements

26.05 : Dénomination d'une nouvelle voie : allée Emile LOUBET

IV) Questions diverses

*L'article L 2121-19 du CGCT prévoit que : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal ».*

Tout membre du conseil qui désire poser une question orale lors du conseil informe par écrit le Maire de la question, au plus tard 36h00 avant la séance concernée du conseil (samedi et dimanche non compris).

V) Informations

- Points divers

Comptant sur votre présence,

A Collonges au Mont d'Or, le  
Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

